



Centre de pratiques systémiques

N° Organisme de Formation : 26 21 01860 21-Siret :43480243500033 APE 9499Z

Qualiopi : 24FOR02160.2

Programme de formation

Contact :
Mariana Pulice
0380736651
ancreformation@gmail.com

Intitulé du stage : Approfondissement formation continue intensive

Supervision d'Intervenants Systémiques et Thérapeutes Familiaux

Modalités de déroulement : Formation en distanciel

Coût pédagogique : 3200 euros pour 20 sessions de 1 jour par mois

Délais d'accès : De 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé.

Date(s) : à partir de janvier 2027

Durée : 160h

Lieu : en distanciel

Accessibilité : L'Ancre étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap.

Nombre maximal de participants :10

Public : Medico-psycho-social

Prérequis : Formation en Intervention Systémique et Thérapie Familiale

Objectifs :

-Être capable de travailler avec les couples et les familles.

-Être capable d'analyser ses propres résonances.

-Donner à l'ensemble de ce travail une unité cohérente et repérable en mobilisant les outils de l'approche systémique et la thérapie familiale.

12/07/2026

Programme :

Travail sur les résonances : qui éclairera la dynamique relationnelle de chaque stagiaire avec les familles ainsi que celle qui présidait dans leur propre système d'appartenance.

Supervision : de situations spécifiques rencontrées, afin de permettre l'optimisation de leur compétence thérapeutique. Les émotions qui émergent ont un sens et une fonction pour l'intervenant et pour le système familial. À partir d'une lecture systémique de son propre ressenti, l'intervenant pourra se servir de "soi" comme outil face aux systèmes dans lesquels il est impliqué.

Un enseignement théorique : approfondissement de chacune des écoles de thérapie familiale.

Méthode pédagogique : L'aspect théorique ainsi que les modalités d'application pratique seront présentés au travers des différentes écoles et des techniques de base de la Thérapie Familiale. Cette formation sera étoffée d'exemples cliniques issus de la pratique des thérapeutes et des participants, afin d'utiliser ses propres ressources et limites pour provoquer le changement

Evaluations et validation : Exercices pratiques en cours de formation et en fin de formation évalués par le formateur. Signature de la feuille de présence.

Indicateur de résultat : **Indicateur de résultat :** En 2025 pour l'ensemble de nos formations, nous avons formé 236 personnes. 99% des participants ont été satisfaits. Aucun participant n'a abandonné.

Moyens fournis par L'Ancre : pour les formations en présentiel sur site, le client mettra à la disposition des stagiaires et du formateur une salle de réunion ou de formation disposera d'une connexion à internet. Un mur blanc ou un écran blanc doivent permettre d'utiliser un vidéoprojecteur.

Sanction de la formation dispensée : Attestation de fin de formation précisant les compétences acquises.

Type d'action : Action de formation

Intervenants :

Janick Poisot Thérapeute Familiale, Médiatrice Familiale formatrice

Celine Dubrulle, Psychologue, formatrice Thérapeute Familiale

Frederic Meingin Thérapeute Familiale

Christelle Lacoste Thérapeute Familiale

Ce montant inclut : l'étude des besoins, l'élaboration du contenu de la formation, l'animation pédagogique, le suivi pédagogique et administratif, l'évaluation et la synthèse de fin de stage, la remise d'un support de cours par participant, la remise d'une attestation de stage

Modalités de règlement : Le paiement sera dû à réception de la facture, par virement ou chèque bancaire

Débit ou abandon : En cas de débit par l'entreprise à moins de 7 jours ouvré avant le début de l'action ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'article L. 920-9 du Code du travail.

12/07/2026

Différends éventuels : Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Dijon sera seul compétent pour régler le litige

Financement de la formation : cette formation peut être financée :

- Pour les salariés en activité partielle, par le Fonds national pour l'Emploi (FNE)
- Pour les salariés, par l'OPCO de leur entreprise (contacter le service RH)
- Pour les travailleurs non-salariés (artisans, commerçants, professions libérales, gérants de sociétés, etc.), par l'organisme dont ils dépendent pour leur formations : l'AGEFICE pour les chefs d'entreprise des secteurs du commerce, de l'industrie et des services ;le FIF-PL pour les professions libérales, le Fond d'assurance formation de la profession médicale pour les médecins, le VIVEA pour les entrepreneurs du vivant (exploitants agricoles, entreprises de travaux forestiers...), la Chambre des métiers et de l'artisanat pour le secteur artisanal, le Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprises artisanales (FAFCEA) (12-14 rue Beffroy - 92200 Neuilly-sur-Seine - Tél. 01 41 43 15 30 - Mail : accueil@fafcea.com).
- Pour les demandeurs d'emploi, par Pôle-Emploi (prise en charge partielle probablement)
- Pour les particuliers, par eux même.

Cette formation ne peut pas être financée par

- Les chèques bureautiques de Pôle-Emploi.
- Les dispositifs propres aux formations longues (congrés individuel de formation, etc)